



Veille juridique

Travail – Emploi – Formation professionnelle - Économie

Semaine du 9 au 15 mai 2026

Textes publiés au JO

Circulaires

Jurisprudence

*Cette veille est constituée sur la base
d'une sélection*

des textes officiels publiés sur :

- *Journal Officiel (JORF)*
- *Légifrance*
- *l'onglet "Instructions et BO"
de Tessadoc*

*des jurisprudences signalées par les
sources :*

- *Dalloz*
- *Lamyline*
- *Elnet*
- *AEF*
- *LSQ (Liaisons Sociales
Quotidien)*

CONVENTIONS COLLECTIVES (ARRETES ET AVIS)

Retrouvez la rubrique dédiée sur Paco

l'intranet des ministères sociaux

***Retrouvez les accords interprofessionnels et
de branche sur BDCC@WEB***

Cette veille juridique et jurisprudentielle est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux par le CRDM.

Textes publiés au JO

[Travail – Emploi – Économie](#)

[Formation professionnelle - Apprentissage](#)

[Santé et Sécurité au travail](#)

[Enquêtes et Statistiques](#)

[Administration - Fonction publique](#)

Travail – Emploi – Économie

Représentativité patronale	Arrêté du 2 avril 2026 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective départementale des sucreries et sucreries-distilleries de La Réunion (IDCC n° 0440)
Retraite / Non salarié agricole	Décret n° 2026-346 du 7 mai 2026 portant diverses dispositions en matière de retraite et d'invalidité des personnes non salariées des professions agricoles Décret n° 2026-347 du 7 mai 2026 portant diverses dispositions en matière de retraite des personnes non salariées des professions agricoles

Formation professionnelle - Apprentissage

Titre professionnel	Arrêté du 28 avril 2026 approuvant les programmes biennaux prévisionnels pour 2026 et 2027 des commissions professionnelles consultatives chargées d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat. Arrêté du 14 avril 2026 relatif au titre professionnel de technicien de fabrication de l'industrie de la chimie Arrêté du 14 avril 2026 relatif au titre professionnel de technicien de laboratoire Arrêté du 14 avril 2026 relatif au titre professionnel de conducteur d'appareils de l'industrie et de la chimie
---------------------	---

Santé et Sécurité au travail

AT / MP	Décret n° 2026-354 du 7 mai 2026 relatif aux modalités d'indemnisation de l'incapacité permanente des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles Décret n° 2026-355 du 7 mai 2026 relatif aux modalités d'indemnisation de l'incapacité permanente en application des articles L. 434-1 et L. 434-2 du code de la sécurité sociale
---------	--

	Arrêté du 6 mai 2026 modifiant les arrêtés du 16 octobre 2017 et du 20 décembre 2017 fixant le modèle d'avis d'aptitude, d'avis d'inaptitude, d'attestation de suivi individuel de l'état de santé et de proposition de mesures d'aménagement de poste et l'arrêté du 26 septembre 2025 fixant les modèles d'attestation d'absence de contre-indications médicales à la conduite et à la réalisation de certaines opérations, prévues aux articles R. 4323-56 et R. 4544-9 du code du travail Arrêté du 7 mai 2026 relatif aux barèmes indicatifs d'incapacité permanente professionnelle et fonctionnelle en application de l'article L. 434-1 A du code de la sécurité social Arrêté du 7 mai 2026 relatif aux modalités d'indemnisation de l'incapacité permanente fonctionnelle en application des articles L. 434-1 et L. 434-2 du code de la sécurité sociale
--	--

Enquêtes – Statistiques

	RAS
--	-----

Administration – Fonction Publique

Organisation administrative	
Fonctionnaire / Agent contractuel de l'Etat	Décret n° 2026-366 du 7 mai 2026 modifiant les dispositions des livres II et III du code général de la fonction publique et relatif aux dispositions réglementaires du livre IV du même code
Budget de l'Etat – Finances	
BOP 220, 354	Arrêté du 6 mai 2026 portant ouverture de crédits d'attributions de produits
Concours- Examens	
Examen professionnel / Secrétaire administratif	Arrêté du 12 mai 2026 modifiant l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au corps des secrétaires administratifs de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales
Nominations	
Ministre déléguée de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Arrêté du 6 mai 2026 portant nomination au cabinet de la ministre déléguée auprès du ministre du travail et des solidarités et du ministre de l'éducation nationale, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'apprentissage - M. Stéphane GRANSEIGNE / M. Mohamed AMOURA
DDETSPP Creuse	Arrêté du 5 mai 2026 portant nomination (directions départementales interministérielles) - M. Jean-Baptiste AUROY

Circulaires

Agent de l'Etat /
Déplacement
professionnel

[Circulaire du 5 mai 2026](#) relative à l'adaptation des modalités de travail et de déplacements professionnels des agents de l'État dans le contexte de hausse du coût des carburants

Jurisprudence

[Relations individuelles du travail](#)

[Contrat de travail](#)

[Relations collectives du travail](#)

[Durée du travail](#)

[Santé et sécurité au travail](#)

[Discrimination](#)

[Entreprise en difficulté/Économie](#)

[Administration/fonction publique](#)

Relations individuelles du travail

**Licenciement abusif /
Calcul de l'indemnité**

Le salaire de référence pour le calcul de l'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse est déterminé, selon la formule la plus avantageuse pour le salarié, en tenant compte de la moyenne mensuelle des 12 derniers mois ou du tiers des 3 derniers mois, toute prime ou gratification de caractère annuel ou exceptionnel versée au salarié pendant cette période n'étant, dans ce cas, prise en compte que dans la limite d'un montant calculé à due proportion.

[Cass. soc., 18 mars 2026, n° 24-14.757](#)

Elnet, 13 mai 2026

**Codes d'accès au
système informatique /
Responsabilité /
Utilisation non fautive**

Ne justifie pas le licenciement d'une salariée la circonstance que son mari, ex-administrateur web au sein de l'entreprise ayant conclu une rupture conventionnelle, a utilisé les accès informatiques de son épouse pour annoncer à ses collègues son départ, et a accédé à des fichiers de codes sources appartenant à l'employeur pour répondre à la demande d'aide informatique d'un collègue. C'est ce que juge la cour d'appel de Paris le 16 avril 2026. Les magistrats relèvent un manquement de la salariée en matière de sécurité informatique, sans intention malveillante ni préjudice pour l'employeur.

[Cour d'appel de Paris, 16 avril 2026, n° 23/00389](#)

AEF, 12 mai 2026

**cumul d'indemnité /
Licenciement abusif et
irrégulier**

L'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse et l'indemnité pour licenciement irrégulier ne se cumulent pas, même si le salarié compte moins de 2 ans d'ancienneté et/ou travaille pour une entreprise de moins de 11 salariés.

[Cass. soc., 6 mai 2026, n° 25-12.673 F-B](#)

Elnet, 11 mai 2026

**Démission / Remise en
cause**

Un salarié peut remettre en cause sa démission en raison de son caractère équivoque près de 4 mois après l'avoir notifiée, admet la Cour de cassation dans un

	arrêt rendu le 1er avril 2026. Cass. soc., 1er avr. 2026, n° 24-12.540 Elnet, 11mai 2026
Contrat de travail	
	RAS
Relations collectives du travail	
Convention collective / Effets d'une annulation partielle de l'arrêté d'extension	Lorsqu'une convention collective subordonne son entrée en vigueur à son extension, l'annulation partielle de l'arrêté d'extension prive d'effet les clauses concernées à l'égard de l'ensemble des employeurs entrant dans le champ d'application de la convention, y compris ceux adhérents à une organisation patronale signataire. Cass. soc., 6 mai 2026, n° 24-13.880 Elnet, 12 mai 2026
Durée du travail	
	RAS
Santé et sécurité au travail	
ETT / Champ du Duerp et du Papripact	La Cour de cassation précise le 13 mai 2026 que les salariés intérimaires relèvent du Duerp et du Papripact de l'entreprise utilisatrice, à qui il revient d'identifier les risques inhérents à son activité dans les unités de travail au sein desquelles ils sont affectés. Le champ du Duerp et du Papripact de l'ETT (entreprise de travail temporaire) se limite aux salariés permanents qui travaillent effectivement en son sein. Cass. soc., 13 mai 2026, n° 25-10.127 AEF, 13 mai 2026
Discrimination	
	RAS
Entreprise en difficulté / Économie	
Divorce du débiteur / Sort de la Résidence principale	Le logement familial attribué à l'épouse du débiteur dans le cadre d'un divorce, avant l'ouverture de la procédure collective, ne constituant plus la résidence principale du débiteur, il n'est pas insaisissable par le liquidateur dans le cadre d'une procédure ouverte avant le 15 mai 2022. Cass. com., 15 avr. 2026, n° 25-10.399 Elnet, 13 mai 2026
Avantage retraite / Définition	Ne constitue pas un avantage de retraite le maintien, par un assureur au titre d'un contrat d'assurance de groupe souscrit par l'employeur à l'égard de ses salariés en activité, de conditions tarifaires préférentielles d'adhésion à la garantie dépendance prévue par ledit contrat d'assurance au bénéfice désormais de clients ayant choisi de demeurer assurés à titre individuel et à leurs propres frais au titre d'une garantie dépendance dont la couverture, procurée par leur ancien employeur, avait cessé lors de leur départ à la retraite. Soc. 15 avr. 2026, F-B, n° 24-22.028 Dalloz, 11 mai 2026
Administration / Fonction publique	
Role du juge de l'excès de pouvoir / Sanction professionnelle	Bien que la contestation d'une sanction administrative prononcée à l'encontre d'un administré soit devenue un recours de plein contentieux depuis quelques années, le Conseil d'État juge que la contestation d'une sanction administrative infligée à une entreprise de transport routier, qui est une sanction professionnelle, relève de l'excès de pouvoir et doit être soumise à un contrôle entier. CE 21 avr. 2026, Société Autocars Telleschi, n° 497393 Dalloz, 12 mai 2026

Contrats et marchés

S'inscrivant dans la lignée de la jurisprudence du Tribunal des conflits affirmant la compétence de la juridiction administrative pour connaître d'une action indemnitaire fondée sur les dispositions du code de commerce relatives à la rupture des relations commerciales établies, dès lors que les parties sont liées par un contrat administratif, la cour administrative d'appel de Paris confirme au fond que l'invocation du 5° du I de l'article L. 442-6 du code de commerce, désormais repris à l'article L. 442-1 du même code, est vouée à l'échec devant le juge administratif du fait de son incompatibilité avec le régime exorbitant des contrats administratifs.

[CAA Paris, 2 avr. 2026, n° 25PA02137](#)

Dalloz, 11 mai 2026

[Retour sommaire](#)



Cette veille juridique est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux.
Contributeur : CRDM (Joël Michineau)

En complément : Consultez le portail documentaire



- ✓ la [Veille juridique santé](#)